

Plan d'action contre les discriminations à l'égard des personnes LGBTIQ+

Conférence de presse du 11 janvier 2021

Espace Porte de Conthey

Intervenants

▲ **Mathias Reynard**

Conseiller d'Etat, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC)

▲ **Johanne Guex**

Coordinatrice du programme de Prévention du Rejet des Minorités Sexuelles (PREMIS) – Promotion santé Valais (PSV)

▲ **Isabelle Darbellay**

Cheffe de l'Office cantonal de l'égalité et de la famille (OCEF)

▲ **Dr Cédric Dessimoz**

Médecin cantonal adjoint, responsable des questions de prévention

Mathias Reynard – chef du DSSC



Plan d'action cantonal - Résumé

▲ Financement

- **Fr. 130'000.-** supplémentaires par an
 - dont Fr. 50'000.- par an par le Service de la santé publique
 - dont Fr. 15'000.- par an par le Service de l'action sociale
 - dont Fr. 65'000.- par an par l'OCEF
 - ▲ notamment pour une campagne contre les LGBTIQ+phobies
- montant unique de **Fr. 5000.-** prélevé sur le Fonds pour la promotion cantonale de la santé

▲ Création de poste

- + **0.5 EPT** à l'OCEF pour un poste spécifique des problématiques LGBTIQ+ (accepté par le Grand Conseil)

Rapport : contexte

- ▲ 2012: la Commission cantonale de promotion de la santé (CCPS) approuve et reconnaît cette thématique comme question de santé publique
- ▲ Promotion santé Valais (PSV) lance un projet de « Prévention du REjet des Minorités Sexuelles » (**PREMIS**)
- ▲ 1^{er} janvier 2018 : lancement de PREMIS (0,2 EPT)
- ▲ 2020 : la CCPS rencontre Alpagai
- ▲ Juin 2021: analyse de la situation actuelle des personnes LGBTIQ+ en Valais
 - **PSV est mandaté**
 - M. Gilles Crettenand, expert indépendant

Rapport: cadre

- ▲ Evaluer et établir un **inventaire** détaillé des **besoins** des personnes concernées en Valais
- ▲ Identifier les différents types de **problématiques** rencontrées
- ▲ Recenser des **ressources existantes**
- ▲ Proposer un « catalogue » de **mesures**

Rapport: conclusions

1. Une **politique claire** de promotion de la diversité et de prévention des discriminations
2. Un dispositif de **renforcement des connaissances et compétences** des professionnels et professionnelles et des proches
3. Un **plan d'action cantonal** dans une stratégie globale de santé sexuelle
4. Une **coordination cantonale** pour rendre plus efficaces les ressources affectées et pour poursuivre les objectifs définis

Plan d'action cantonal

- ▲ Une dizaine de mesures seront mises en œuvre par PSV et via PREMIS (www.premis.info)

Prestations	Prestataires	Coûts	Remarques
Mandat de prestations / convention pour PREMIS	PSV		Permet d'ancrer cette prestation à moyen-long terme, et de définir les objectifs SMART
Journée annuelle du réseau	PSV	Fr. 5'000.- /an	Budget supplémentaire du SSP
Développer PREMIS dans le Haut-Valais	Aidshilfe Oberwallis PSV	Fr. 10'000.- /an (= 0,1 EPT chez PSV)	Budget supplémentaire du SSP

Plan d'action cantonal

Renforcer les prestations PREMIS et #MoiCMoi#	PSV	Fr. 20'000.-/an (= 0,2 EPT chez PSV)	Augmenter le nombre de formations annuelles Budget supplémentaire du SSP
Création d'un module #MoiCMoi /#SOBINICH «Promouvoir la santé psychique des adolescents appartenant à la population LGBTIQ+»	PSV	Fr. 5'000.-, unique	Fonds pour la promotion cantonale de la santé
Renforcement de la collaboration avec les associations pour l'information, l'orientation et le soutien des personnes concernées	Alpagai Queer Oberwallis	Fr. 5'000.- /an Paiement de formations aux animateurs	Budget supplémentaire de l'OCEF

Plan d'action cantonal

Développer des groupes pour les parents de jeunes Trans ou non-binaire	Agnodice via PREMIS - PSV	Fr. 5'000.- /an	Potentiel relativement élevé en termes de besoins Budget supplémentaire du SSP
Développer un réseau de professionnels identifiés comme «gay friendly» et sensibiliser le personnel médical aux spécificités de prise en charge des personnes concernées	PSV - PREMIS		
Mise en œuvre d'un accompagnement social spécifique des LGBTIQ+, notamment les personnes « en transition »	PSV - PREMIS	Fr. 15'000.-/an (= + 0.1 EPT chez PSV + complément de 5000.-/an pour des locaux)	Accueil dans des locaux dédiés chez PSV Mandat de prestations spécifique du SAS Budget supplémentaire du SAS

Plan d'action cantonal

Mieux intégrer la thématique dans le programme cadre de promotion de la santé	Office du Médecin cantonal (OMC) via la CCPS		Le programme cadre devra être revu courant 2022. Thématiques: santé sexuelle, santé psychique et égalité des chances
Plan cantonal d'action	Commission IST renforcée		Stratégie et plan d'action moyen terme Approbation par la CCPS
Inclure de manière transversale cette thématique dans les différentes mesures de promotion de la santé	Partenaires de la promotion de la santé et de la prévention		

11

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Plan d'action cantonal

Sensibiliser et informer l'ensemble des jeunes à la diversité des sexualités - genres - familles et prévenir homophobie - transphobie - suicide - discrimination	SIPE		Courte sensibilisation dans toutes les classes du canton : (2H) - 4H - 6H - 8H - 10CO - 11CO - sec.II
Proposer des formations continues pour le réseau professionnel sur la santé sexuelle, les violences sexuelles avec l'intégration d'un focus sur les personnes LGBTIQ+	SIPE	Fr. 5'000.-/an	Formations dans les HEP, HES santé-social, auprès des apprentis en santé communautaire,... Participation à des ateliers cantonaux Budget supplémentaire du SSP
Entretiens psycho-sociaux confidentiels par des spécialistes de la santé sexuelle – périnatalité – conseil de couple – orientation vers des services plus spécialisés si nécessaire	SIPE	Fr. 5'000.- /an	Formations continues supplémentaires pour le personnel du SIPE Budget supplémentaire du SSP

12

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Plan d'action cantonal

Personnel formé et identifié pour la gestion des personnes LGBTIQ+	Centres SIPE		Formation spécifique peut être assurée par PREMIS (collaboration déjà existante)
Collaborer avec la SMVS pour une offre adéquate	PSV via PREMIS, Médecins		

Mandat de l'OCEF

▲ L'Office cantonal de l'égalité et de la famille a un triple mandat :

- Promouvoir l'**égalité** entre femmes et hommes
- Soutenir la **famille**
- Lutter contre les **violences domestiques**

www.egalite-famille.ch



Bases légales

- ▲ Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de **discrimination** à l'égard des femmes (**CEDEF**)
- ▲ Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la **violence** à l'égard des femmes et la violence domestique («Convention d'Istanbul»)
- ▲ Art. 8 de la Constitution fédérale (**égalité**)
- ▲ **Loi fédérale** sur l'**égalité** entre femmes et hommes du 24 mars 1995
- ▲ **Loi cantonale** concernant l'application du **principe d'égalité** entre femmes et hommes du 19 juin 1996
- ▲ Loi cantonale sur les **violences domestiques** du 18 décembre 2015
- ▲ Ordonnance sur les **violences domestiques** 14 septembre 2016
- ▲ Art. 13 a de la Constitution cantonale (**famille**)

International

National

Cantonal

Lutte contre les discriminations LGBTIQ+

- ▲ Dans **chacun** des domaines d'action de l'OCEF, la question des **discriminations** «LGBTIQ+» se pose :
 - Inégalités et discriminations liées aux genres
 - Familles «arc-en-ciel»
 - Violences spécifiques envers les personnes LGBTIQ+
- ▲ En particulier, la Loi cantonale concernant l'application du principe d'égalité implique l'**engagement de l'Etat** pour :
 - Lutter contre les discriminations
 - Adopter des mesures incitatives

But d'élimination des discriminations

Loi concernant l'application du principe d'égalité entre femmes et hommes

du 19.06.1996 (état 01.01.2011)

Le Grand Conseil du canton du Valais

vu l'article 4 alinéa 2 de la Constitution fédérale;
vu les articles 3, 31 et 42 de la Constitution cantonale;
vu les articles 11 et 13 de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes du 24 mars 1995;
sur la proposition du Conseil d'Etat,

ordonne:

1 Dispositions générales

Art. 1 But

¹ L'Etat veille à l'application dans le canton du principe de l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines de l'existence ainsi qu'à l'élimination de toute forme de discrimination de droit et de fait. Il prend à cet effet des mesures incitatives.

Engagement de l'OCEF

- ▲ **Formation** des collaboratrices de l'OCEF sur la thématique LGBTIQ+ avec Caroline Dayer le 1.4 (aspects juridiques + lutte contre les discriminations)
- ▲ **+ 0,5 EPT** (budget 2022), qui va être mis au concours courant janvier, pour une personne avec expérience dans le domaine
- ▲ Inclusion de l'association Alpagai dans le **Conseil de l'égalité et de la famille** pour la période 2022-2025
- ▲ Objectif de créer des **liens avec les associations et les professionnels de terrain** pour une meilleure connaissance des problématiques et enjeux

Projet 2022 de l'OCEF

▲ **Campagne de sensibilisation** à l'occasion du 17 mai 2022, soit la journée internationale contre les LGBTIQ+phobies :

- Volonté d'améliorer l'**information** du grand public
- Leitmotiv = sensibilisation à la thématique sous l'angle du **respect des différences**
- En cours de conception et discussion avec des partenaires dont l'**EDHEA** pour la réalisation

Pour une meilleure inclusion et le respect des minorités sexuelles !



Merci

Questions

▲ Personnes à disposition des médias

- **Gilles Crettenand et Gilberte Voide Crettenand**

- Co-auteurs du rapport « Analyse de la situation actuelle des personnes LGBTIQ+ en Valais »

 Conseil et soutien
en promotion de la santé

- **Jean-Bernard Moix**

- Directeur de Promotion Santé Valais

 Promotion santé Valais
Gesundheitsförderung Wallis

- **Danièle Tissonnier**

- Directrice de la Fédération valaisanne des centres SIPE

 SIPE
www.sipe-vs.ch

- **Cindy Giroud et Gaé Collusi**

- Co-présidence de l'association Alpagai

 alpagai